

MÉTHODOLOGIE

Relevé structurel (RS)

Objet de l'enquête

Le relevé structurel (RS) de la population est une enquête introduite pour la première fois en 2010 par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre du recensement de la population modernisé. Le RS fournit des informations sur les thèmes suivants : population, ménages, famille, logement, travail, mobilité, formation, langues et religions. Plus de 20'000 personnes résidant à Genève sont interrogées tous les ans dans le cadre du RS.

Comme pour toute enquête par échantillonnage, les résultats du RS sont des estimations qui contiennent une marge d'erreur. Des intervalles de confiance (au niveau de confiance de 95 %) sont calculés afin de rendre compte de la précision de ces estimations. Afin d'accroître la taille de l'échantillon et au vu du caractère structurel des informations relevées dans le RS, il est possible d'agrèger les données de plusieurs enquêtes annuelles consécutives. Les résultats correspondent ainsi à une moyenne sur plusieurs années. Ce procédé, prévu dès la conception du RS, permet d'améliorer sensiblement la précision des résultats par rapport à ceux d'une seule année (réduction de la longueur des intervalles de confiance), mais aussi de proposer des résultats plus détaillés qu'avec les seules données annuelles (par exemple, résultats à la commune pour certaines communes du canton).

Champ de l'enquête

Population

La population de référence du RS est composée de la population résidente permanente et appartenant à un ménage privé. Le personnel fonctionnaire international, les diplomates et les membres de leur famille ne font pas partie du champ de l'enquête. Les personnes vivant dans des ménages dits collectifs, tels les homes, les internats, les hôpitaux, les établissements pour personnes âgées, les prisons, les hôtels, les logements de chantier, les centres de requérants d'asile, ne sont pas couvertes par le RS. De même, les personnes sans-abri, les gens du voyage ou toute autre personne sans domicile déterminé ne sont pas incluses dans l'enquête.

La population considérée pour le canton de Genève comprend les personnes ayant leur résidence principale à Genève, ainsi que les personnes ayant une résidence principale hors du canton de Genève, mais dont l'adresse habituelle de départ pour se rendre au lieu de travail ou au lieu de formation se situe dans le canton.

Âge

Le premier tableau présente le niveau de formation de la population de 15 ans et plus en croisant le sexe (hommes/femmes) et le groupe d'âge (15-24 ans, 25-44; 45-64; 65 ans et plus).

Les autres tableaux reposent sur les 25-64 ans (correspondant à la population en âge de travailler et ayant généralement achevé leur formation).

Questionnaires et documents d'enquête

Office fédéral de la statistique : *relevé structurel*

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/enquetes/se.html>

Niveaux de formation

Les 13 niveaux de formations relevés dans le RS sont groupés en trois catégories :

- Secondaire I, formation préqualifiante : aucune formation, école obligatoire terminée ou non, préapprentissage, préqualifiant, formation générale (1 an).
- Secondaire II : école de culture générale ou équivalent, formation professionnelle élémentaire ou initiale, maturité gymnasiale, maturité professionnelle ou spécialisée.
- Tertiaire : formation professionnelle supérieure (2 ans), école professionnelle supérieure (3 ans), bachelor, master, licence, diplôme postgrade, doctorat.

Statut d'activité

Population active : personnes actives occupées ou personnes à la recherche d'un emploi.

Personnes actives occupées : personnes de 15 ans et plus qui exercent une activité rémunérée, ou qui travaillent sans rémunération dans l'entreprise familiale pendant au moins une heure par semaine. Une personne active occupée travaille à temps partiel si son taux d'activité est inférieur à 90 % (moins de 36 heures hebdomadaire).

Personnes au chômage : personnes d'au moins 15 ans révolus, qui remplissent les conditions suivantes le jour de référence 1) être à la recherche d'un emploi (inscrites au chômage ou non) et 2) ne pas être actives occupées. Cette définition ne correspond donc pas à celle du BIT car le critère de disponibilité pour travailler n'est pas pris en compte.

Personnes inactives : comprend essentiellement les personnes au foyer, en formation et à la retraite.